



Les cougars sauvages au Québec : une croyance non appuyée par la science

Réponse à Hélène Jolicoeur

Serge Larivière

Volume 136, numéro 3, été 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1009247ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1009247ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN

0028-0798 (imprimé)

1929-3208 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Larivière, S. (2012). Les cougars sauvages au Québec : une croyance non appuyée par la science : réponse à Hélène Jolicoeur. *Le Naturaliste canadien*, 136(3), 95–95. <https://doi.org/10.7202/1009247ar>

Tous droits réservés © La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les cougars sauvages au Québec : une croyance non appuyée par la science

(Réponse à Hélène Jolicoeur)

Serge Larivière

Depuis quelques années, les médias populaires ont souvent fait allusion à la prétendue présence de cougars (*Puma concolor*) vivant à l'état sauvage au Québec. Malgré l'absence de preuves scientifiques irréfutables, certains continuent d'affirmer que le cougar existe à l'état sauvage au Québec, en se basant principalement sur l'identification génétique de poils récoltés sur des dispositifs développés et vendus à cette fin et déployés en milieu naturel. Dans un article récent (Larivière, 2012), j'ai souligné certaines des faiblesses scientifiques de cette méthode ainsi que l'incongruité des autres preuves ayant amené certains à déclarer l'omniprésence du cougar au Québec. J'ai particulièrement mis en évidence le fait que la biologie et l'histoire naturelle du cougar, telles qu'on les connaît ailleurs en Amérique du Nord ne concordent pas avec les prétendus éléments de preuves récoltés. Par ailleurs, j'ai utilisé, entre autres, une revue exhaustive récente du *United States Fish and Wildlife Service* (McCollough, 2011) qui arrive aux mêmes conclusions que les miennes en ce qui concerne le nord-est des États-Unis, soit que le cougar n'existe pas en milieu sauvage. À mon avis, la réplique présentée par Jolicoeur (2012) n'apporte aucun élément nouveau et se concentre surtout sur la défense de la validité des échantillons de poils récoltés. Toutefois, une faille majeure de la méthode, soit l'absence de caméras de surveillance, nous empêche de confirmer la provenance des poils récoltés sur les dispositifs. Comme cette méthode a déjà été mise en doute auparavant à la suite de falsifications (voir discussion dans Larivière, 2012), la prudence scientifique exigeait donc que cette lacune soit prise en considération – ce qui n'a pas été le cas. De plus, les analyses récentes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) rapportent que la densité de caméras de surveillance en forêt utilisées surtout par les chasseurs peut dépasser 1 caméra/km² dans certaines régions et malgré cela, aucune photo de cougar n'a encore été rapportée (Jean-François Dumont, MRNF, comm. pers.).

Cela dit, la question fondamentale, dans ce dossier, n'est pas de savoir s'il est possible d'observer sporadiquement un cougar en liberté au Québec, car plusieurs juridictions estiment qu'il existe un grand nombre de cougars détenus illégalement en captivité sur leur territoire. Il est donc possible que certains de ces animaux s'échappent occasionnellement de captivité ou soient libérés volontairement; un de ces animaux exotiques a d'ailleurs été abattu au Québec en 1992. La question est plutôt d'établir s'il existe, au Québec, une population de cougars qui se nourrissent, se reproduisent et survivent à l'état sauvage sans interventions humaines. Il est injustifié de considérer le cougar comme une espèce sauvage en l'absence complète de preuves.

Au Québec, le MRNF considère actuellement le cougar comme une espèce faisant partie de la « liste principale », donc « susceptible d'être régulièrement observée sur le territoire québécois » (MRNF, 2012). Cette classification devrait être réévaluée puisqu'il n'y a aucune preuve de la présence d'une population et aucune preuve de reproduction en nature.

Le Québec va probablement accueillir de nouvelles espèces durant les prochaines décennies à cause des changements climatiques et les gestionnaires et biologistes doivent demeurer ouverts à l'idée de recenser de nouvelles espèces. Cependant, il est prématuré de déclarer le cougar comme espèce « omniprésente » ou « susceptible d'être régulièrement observée sur le territoire québécois », alors qu'il n'existe encore aucune preuve scientifique de l'existence de cougars vivant à l'état sauvage au Québec. ◀

Références

- JOLICOEUR, H., 2012. Le dépistage du cougar au Québec : une supercherie ? *Le Naturaliste Canadien*, 136 (3) : 94.
- LARIVIÈRE, S., 2012. Dix raisons de demeurer sceptique quant à la présence de cougars (*Puma concolor*) sauvages au Québec. *Le Naturaliste canadien*, 136 (1) : 42-47.
- MCCOLLOUGH, M., 2011. Eastern puma (=cougar) (*Puma concolor cougar*) 5 years review : summary and evaluation. U.S. Fish and Wildlife Service, Orono, 107 p.
- MRNF, 2012. Liste de la faune vertébrée du Québec. Disponible en ligne à : <http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/vertebree/>. [Visité le 12-03-28].

Serge Larivière, Ph. D., MBA, est biologiste avec une spécialité en évolution, écologie, gestion et conservation des animaux à fourrures et mammifères carnivores.

slariviere@osrcpc.ca



Soucy - Roy - Gauvreau
NOTAIRES SENCRL

J. DENIS ROY
NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE

5600, boul. des Galeries
bureau 240
Québec (Québec) G2K 2H6
www.soucyroygauvreau.com

Téléphone : 418.626.4449
Télécopieur : 418.623.1040
jdroy@notarius.net